

LIVRET
DOCUMENTAIRE

La Question

texte : Henri Alleg

mise en scène : Laurent Meininger

assisté de Jeanne François

avec : Stanislas Nordey

Compagnie Forget Me Not

[Générique complet et contacts](#)



Crédit : Jean-Louis Fernandez

SOMMAIRE

	FICHE	PAGE
. Le spectacle — adapter au théâtre un « procès-verbal » / quelle adresse ? / que signifie « incarner » dans ce spectacle ? / gérer la tension et l'effet miroir / une scénographie mentale / générique / contacts	1	3
. Le récit — en fin de compte, je continuais mon travail de journaliste (Henri Alleg) / sa sécheresse de procès-verbal (Jean-Pierre Rioux) / Alleg nous épargne le désespoir et la honte (Jean-Paul Sartre)	2	6
. Henri Alleg — biographie / quelques traits sensibles de sa personnalité / bibliographie / films	3	7
. La torture — le linge sale, voilà l'ennemi / c'est l'espoir qui fait parler, c'est l'idéal qui permet de ne pas parler / l'arme reine du conflit / un anéantissement de l'autre / les pathologies cliniques induites par la torture / l'inefficacité démontrée de la torture / les lois et les conventions internationales / quelques organisations luttant contre la torture	4	11
. Les lieux du récit — l'immeuble du 92 boulevard Clémenceau, El Biar / le camp de Lodi / la prison de Barberousse / la prison centrale de Maison-Carrée, El-Harrach	5	16
. Le temps de l'écriture — il faut que tu décrives ce que tu as subi / un manuscrit sorti de prison page par page / thèse de l'écriture de <i>La Question</i> sur des feuilles de papier hygiénique / thèse de l'écriture phonétique de <i>La Question</i> en alphabet cyrillique	6	18
. Le temps de l'édition — les Éditions de minuit / le titre « La Question » / la qualité littéraire / la censure répétée et son contournement	7	20
. Le temps de la justice — le procès d'Alger / le transfert à Rennes / l'évasion / l'amnistie / l'ouverture des archives judiciaires	8	24
. Les travaux de quelques chercheuses et chercheurs — Sibel Agrali / Raphaëlle Branche / Karima Dirèche / Françoise Sironi / Sylvie Thénault / Philippe Bessoles / Mohammed Harbi / Hosni Kitouni / Alain Ruscio / Benjamin Stora	9	27

Avertissement — Nous nous sommes imposés de vérifier et recouper les informations contenues dans ce livret documentaire. Cependant, les sources étant parfois discordantes, le repérage n'est pas toujours facile et des erreurs ont pu être commises. Merci de bien vouloir nous les signaler à l'adresse mail suivante : [livret documentaire](#)

Fiche [1] : Le spectacle — [adapter au théâtre un « procès-verbal »](#) / [quelle adresse ?](#) / [que signifie « incarner » dans ce spectacle ?](#) / [gérer la tension et l'effet miroir](#) / [une scénographie mentale](#) / [générique](#) / [contacts](#)

[Retour Sommaire](#)

Adapter au théâtre un « procès-verbal »

Sur le plateau, bien sûr, c'est du théâtre... mais l'histoire est vraie : la reconstitution mentale, la convocation du souvenir, le partage de l'abomination, l'écrit de combat.

Tout part de la cellule, de cette écriture clandestine dans une cellule de la prison de Barberousse. La mise en scène cherche un axe de la parole qui produise une théâtralité forte, au plus près de la tension extrême dans laquelle le texte a été écrit, au plus près de ce qu'aurait pu être l'énoncé de l'auteur s'il avait pu lire *La Question* d'un seul tenant à voix haute dans sa cellule.

Dans un procès d'Assises, lorsqu'une victime raconte ce qu'elle a subi, ou répond à la question d'un magistrat, ou lorsque le président du tribunal énumère les éléments à charge, la narration des faits est souvent effroyablement précise et glaçante.

De la même façon, l'auteur (l'acteur) de *La Question* emmène le public au point culminant de l'inaudible, de l'insupportable, de l'inacceptable ; et il le fait au fil d'une narration clinique, concise, peu encline à céder au commentaire, qui refuse l'émotion, la complicité avec le public.

Ne pas déroger à cette « sécheresse de procès-verbal »¹ et retrouver ce minimalisme dans la représentation sont des intentions prioritaires de la mise en scène.

Quelle adresse ?

[Retour Fiche](#)

Comment assume-t-on de dire l'insoutenable ? À qui le dit-on ? Et où cela mène-t-il ? Qu'est-ce que cela crée chez la spectatrice ou le spectateur ? Est-ce que cela permet de regarder en face notre peur ?

« *Je vous attends : je n'ai pas peur de vous* » dit Henri Alleg à ses tortionnaires. Mais l'adresse ne s'arrête pas au camp d'en face (les parachutistes tortionnaires, la hiérarchie civile et militaire française). Henri Alleg adresse d'abord *La Question* à la justice française et au gouvernement français.

On peut aujourd'hui s'accorder ici la plus grande liberté. Faire, par exemple, l'hypothèse que le spectacle *La Question* s'adresse à Henri Alleg lui-même, en hommage à son courage et à sa modestie ; ou à son épouse Gilberte dont les interventions à Alger et Paris ont sauvé son mari ; ou à ses fils André et Jean Salem ; ou à l'épouse de Maurice Audin (dont le mari a été assassiné par ceux-là mêmes qui ont torturé Henri Alleg) ; ou à André Moine, dirigeant clandestin du Parti communiste algérien (dont le nom et la planque étaient la réponse à la question que les parachutistes posaient à Henri Alleg à chaque nouvelle séance de torture, réponse qu'ils n'ont pas pu obtenir de lui) ; ou à Massu qui n'a jamais mis les pieds dans la cellule où était détenu Henri Alleg (envoyant des subalternes faire le « sale boulot ») ; ou aux milliers d'Algériens et Algériennes torturés-es comme l'a été Henri Alleg, et pour beaucoup exécutés-es de manière « extra-judiciaires », c'est-à-dire assassinés-es comme l'a été Maurice Audin ; ou aux responsables politiques et militaires d'aujourd'hui (pour leur rappeler que la torture et les « exécutions extra-judiciaires » existent encore au XXI^{ème} siècle et que les principaux assassins demeurent toujours les États) ; ou au public dans la salle, c'est-à-dire à nous-mêmes, le peuple français : en Algérie, l'armée française a torturé en notre nom...

¹ *La torture au cœur de la République*, par Jean-Pierre Rioux, Le Monde, 1998.

Que signifie « incarner » dans ce spectacle ?

[Retour Fiche](#)

Dans sa cellule de la prison de Barberousse, Henri Alleg n'a pas eu la possibilité de relire les feuilles déjà écrites, et transmises en secret aux avocats, avant de poursuivre l'écriture de son récit. Sa mémoire était son unique repère, pour la torture qu'il a subie comme pour le récit qu'il en faisait.

« Les textes devraient obligatoirement ne pas excéder quatre pages de cahier d'écolier, pliées et repliées afin qu'elles puissent tenir dans le bout d'une pantoufle ou le creux d'un vêtement pour être évacuées à l'occasion d'une visite d'avocat. »²

« J'attendais d'avoir transmis [les pages] déjà écrites pour rédiger la suite. »³

Dans le spectacle, l'acteur se situe justement dans cette cellule de la prison de Barberousse. Il incarne le narrateur, Henri Alleg, comme s'il avait pu lui-même lire à haute voix l'intégralité de son texte. Mais il le fait avec cette même « tension faite de pudeur et de pleine clarté »⁴ et cette même « tension interne de cri maîtrisé »⁵, qui dominent l'écriture de Henri Alleg. Il n'incarne pas les personnages que met en scène Henri Alleg dans son récit. Les voix des tortionnaires ne sont pas « jouées », elles apparaissent dans la continuité et la froideur clinique de la narration.

Et durant tout le spectacle l'acteur ne perd jamais de vue l'intention initiale de l'auteur : témoigner devant un tribunal, produire un récit incontestable, relater les faits avec la plus grande précision (qui a fait quoi ? quand ? où ?) en évitant de se mettre soi-même en avant (Henri Alleg l'exprime dès la première phrase de *La Question* : « Dans cette immense prison surpeuplée, dont chaque cellule abrite une souffrance, parler de soi est comme une indécence »⁶).

Gérer la tension et l'effet miroir

[Retour Fiche](#)

À l'origine, *La Question* n'est pas un texte destiné au théâtre. Il est par conséquent naturel que des passages résistent à l'oralité ; ou qu'ils soient difficiles à transposer sur un plateau de théâtre sans déroger aux intentions de la mise en scène ; ou qu'ils supportent mal la confrontation avec la période contemporaine (par exemple, l'épisode du Pentothal n'a pas été conservé parce que les productions audiovisuelles d'aujourd'hui ont sitcomisé l'utilisation du « sérum de vérité »).

Les exactions révélées par *La Question* ont été commises au nom du peuple français, c'est-à-dire en notre nom. Pour la spectatrice et le spectateur, il existe par conséquent un effet miroir du texte. Cet effet miroir, sa force, sa densité, sa violence imposent que l'on porte une attention particulière à la manière dont le texte sera reçu à chaque minute. Dans sa version livresque intégrale le texte offre peu de répit à la lectrice ou au lecteur. Dans sa version théâtrale, plus courte, il n'en offre guère plus. Cependant l'adaptation réalisée permet au spectacle une gestion fine dans la durée des tensions dramatique et narrative.

Une scénographie mentale

[Retour Fiche](#)

La cellule, le cauchemar, les ombres ont constitué des pistes pour la scénographie, pour l'ambiance sonore et visuelle. Dans le spectacle, rien de ce que décrit le texte n'est montré. La lumière et le son prennent en charge la temporalité du récit. Une scénographie épurée accompagne la matérialité des mots, suggère un espace autour de la cellule, un espace mental émaillé de rares contrepoints introspectifs : brèves nappes sonores, courts instants où la voix de l'acteur est soutenue par la sonorisation, court instant de chevauchement entre la voix de l'acteur et sa voix enregistrée, mouvements hypnotiques d'un rideau de fils en fond de scène...

² *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005.

³ *Henri Alleg, retour sur La Question*, entretiens avec Gilles Martin, Aden, 2006 — p. 64.

⁴ *Notice ALLEG Henri*, par René Gallissot, in Le Maitron, Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, <https://maitron.fr/spip.php?article9895>.

⁵ *La torture au cœur de la République*, par Jean-Pierre Rioux, Le Monde, 1998.

⁶ *La Question*, de Henri Alleg, Minit, 1958-1961/2008.

Générique

[Retour Fiche](#)

TEXTE

Henri Alleg, Éditions de Minuit, 1958

MISE EN SCÈNE

Laurent Meininger

collaboratrice : Jeanne François

AVEC

Stanislas Nordey

SCÉNOGRAPHIE

Nicolas Milhé

Renaud Lagier

RÉGIE GÉNÉRALE

Bruno Bumbolo

LUMIÈRE

Renaud Lagier

SON

Mickael Plunian

CONSTRUCTION

Côté décors – Ronan Ménard

PRODUCTION /DIFFUSION

Compagnie Forget me not

En votre compagnie – Olivier Talpaert

COPRODUCTIONS

Théâtre National de Strasbourg

Le Quartz, Brest

L'archipel, Fouesnant

Théâtre de Morlaix

SOUTIEN TECHNIQUE

Théâtre de la Cité, Toulouse

Théâtre National de Bretagne, Rennes

SOUTIENS

Drac Bretagne

Conseil régional de Bretagne

Ville de Rennes

Contacts

[Retour Fiche](#)

COMPAGNIE FORGET ME NOT

Anne Poster

02 30 96 12 23

06 61 68 26 86

contact@forgetmenot.fr

<http://www.forgetmenot.fr>

CONTACT PRESSE

Nicole Czarniak

06 80 18 22 75

nczarniak2010@gmail.com

CONTACT DIFFUSION

Olivier Talpaert

06 77 32 50 50

oliviertalpaert@envotrecompagnie.fr

Fiche [2] : Le récit — [en fin de compte, je continuais mon travail de journaliste \(Henri Alleg\)](#) / [sa sécheresse de procès-verbal \(Jean-Pierre Rioux\)](#) / [Alleg nous épargne le désespoir et la honte \(Jean-Paul Sartre\)](#)

[Retour Sommaire](#)

En fin de compte, je continuais mon travail de journaliste (Henri Alleg)

« La Question était un témoignage personnel mais qui aurait pu être celui de dizaines et de dizaines de milliers d'Algériens. En fin de compte, je continuais mon travail de journaliste. J'étais directeur du journal Alger Républicain, et il y eut de multiples saisies du journal tout simplement parce qu'on interviewait des Algériens qui venaient nous raconter comment ils avaient été traités et parce qu'on disait des choses qu'il ne fallait pas dire, par exemple sur la torture. Il était interdit de dire ces choses-là et quand on en parlait, on était immédiatement accusé de falsifier la réalité, de salir la police, l'armée française, les autorités, etc. Par conséquent, quand j'ai écrit ce livre dans des conditions tout à fait différentes, je n'ai fait que continuer mon travail. »⁷

Sa sécheresse de procès-verbal (Jean-Pierre Rioux)

[Retour Fiche](#)

« Le récit d'Alleg a été perçu aussitôt comme emblématique par sa brièveté même, son style nu, sa sécheresse de procès-verbal qui dénonçait nommément les tortionnaires sous des initiales qui ne trompaient personne. Sa tension interne de cri maîtrisé a rendu celui-ci d'autant plus insupportable [...] La Question fut une météorite dont l'impact fit tressaillir des consciences bien au-delà des « chers professeurs », des intellectuels et des militants. À l'instar de J'accuse, ce livre minuscule a cheminé longtemps. »⁸

Alleg nous épargne le désespoir et la honte (Jean-Paul Sartre)⁹

[Retour Fiche](#)

« Il y a quinze jours environ, un livre paraissait aux Éditions de Minuit : La Question. Son auteur, Henri Alleg, détenu, aujourd'hui encore, dans une prison d'Alger, raconte, sans commentaires inutiles, avec une admirable précision, les « interrogatoires » qu'il a subis. Les bourreaux, comme ils le lui avaient promis eux-mêmes, l'ont « soigné » : téléphone de campagne, supplice de l'eau, comme au temps de la Brinvilliers, mais avec les perfectionnements techniques qui s'imposent à notre époque, supplice du feu, de la soif, etc. Un livre à déconseiller aux âmes sensibles. »

« [...] Jusqu'ici, ceux qui osaient porter témoignage, c'étaient des rappelés, des prêtres surtout ; ils avaient vécu au milieu des tortionnaires, leurs frères, nos frères ; des victimes, ils ne connaissaient le plus souvent que les cris, les blessures, les souffrances. Ils nous montraient des sadiques courbés sur des loques de chair. Et qu'est-ce qui nous distinguait de ces sadiques ? Rien, puisque nous nous taisions [...] »

« Avec La Question, tout change : Alleg nous épargne le désespoir et la honte parce que c'est une victime qui a vaincu la torture. Ce retournement ne va pas sans quelque humour sinistre ; c'est en notre nom qu'on l'a martyrisé et nous, à cause de lui, nous retrouvons enfin un peu de notre fierté : nous sommes fiers qu'il soit français. Les lecteurs s'incarnent en lui passionnément, ils l'accompagnent jusqu'à l'extrême de la souffrance ; avec lui, seuls et nus, ils tiennent le coup. En seraient-ils, en serions-nous capables pour de vrai ? C'est une autre affaire. Ce qui compte, c'est que la victime nous délivre en nous faisant découvrir, comme elle le découvre elle-même, que nous avons le pouvoir et le devoir de tout supporter. »

⁷ Entretien avec Henri Alleg, de Chetouani Lamria, Mots n°57, 1998 — p. 110

⁸ La torture au cœur de la République, par Jean-Pierre Rioux, Le Monde, 1998.

⁹ Une victoire, par Jean-Paul Sartre, Témoignages et documents sur la guerre en Algérie, Centre d'informations et de coordination pour la défense des libertés et de la paix, 1958. Pour télécharger et lire l'intégralité de ce texte magistral, qui a joué un rôle déterminant dans le retentissement de La Question : <http://1000autres.org/wp-content/uploads/2018/09/Une-victoire-JPS.pdf>

Biographie

Sa naissance — Son vrai nom est Harry John Salem. Il est né à Londres le 20 juillet 1921. « *J'étais né en Angleterre, dans une famille juive aux racines russes et polonaises.* »¹⁰

Ses grands-parents maternels — Ils sont originaires de Biélorussie. « [...] *fuyant les pogroms et la misère qui faisaient rage à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e dans l'Empire russe* [...] »¹¹, ils s'installent à Londres où son grand-père tient une boulangerie.

Ses grands-parents paternels — Ils sont polonais. « *Je connaissais très peu de choses sur l'histoire de ma famille du côté paternel* »¹².

Ses parents — Sa mère, Blanche Baker, est née à Varsovie (Pologne) le 31 mars 1896. Elle est âgée de 2 ou 3 ans lorsqu'elle arrive à Londres. Elle conservera toute sa vie un côté très british : « [...] *elle restait sentimentalement attachée à l'Angleterre, à ce qu'elle y avait appris dans son enfance et aux usages à garder pour être « respectable »* [...] »¹³. Son père, Mordko Godel dit « Max » Salem, est né à Tomaszow (Pologne) le 30 décembre 1888. Il arrive plus tard à Londres, vers l'âge de vingt ans. Il ouvre une boutique de confection. « *Très jeune encore, mon père avait quitté la partie russe de la Pologne pour éviter de servir dans les armées du tsar et avait rejoint l'Angleterre.* »¹⁴ Ses parents se marient en 1918 à Londres, à la fin de la guerre, et font leur voyage de noces à Paris.

En 1922-1923, après avoir projeté de partir aux USA, ses parents décident finalement de s'installer en France. « *Mon père avait d'abord ouvert une boutique de tailleur dans la rue Saint-Maur* [...] »¹⁵ Son père est naturalisé français le 5 mars 1926 (« *Mon père, qui se souciait peu de son ancienne patrie ou de sa religion, était très fier de sa citoyenneté française toute neuve* [...] »)¹⁶. Sa mère est naturalisée française le 4 octobre 1927.

Un peu avant mai 1941 et les grandes rafles juives, alors que Henri Alleg était en Algérie, ses parents et son frère réussissent à passer en zone libre. Ils s'installent à Preyssac dans le Lot, où ils resteront jusqu'à la Libération de Paris.¹⁷

Ses premiers pas en Algérie, ses fausses identités — En 1939, son premier séjour à Alger se termine de manière rocambolesque par une tentative de voyage clandestin dans un cargo à destination des États-Unis. Il est découvert lors d'une escale à Lisbonne, arrêté et transféré au Havre. En mai-juin 1940, il retourne à Alger. Il parle couramment anglais et français. Il se lance dans l'étude de l'arabe (il ne l'apprendra réellement que plus tard en prison). Après quelques mois à Oran, il revient en 1941 à Alger et milite dans les jeunesses communistes.

Depuis la signature du pacte germano-soviétique (23 août 1939), le gouvernement français a interdit toutes les publications du Parti communiste français (PCF), puis décrété sa dissolution. Et depuis le 10 juillet 1940, le régime de Vichy gouverne la France. « *Harry Salem est encore britannique et*

¹⁰ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 15.

¹¹ *Ibid.* — p. 15.

¹² *Ibid.* — p. 17.

¹³ *Ibid.* — p. 17.

¹⁴ *Ibid.* — p. 17.

¹⁵ *Ibid.* — p. 19.

¹⁶ *Ibid.* — p. 17.

¹⁷ *Ibid.* — p. 82.

l'Angleterre est en guerre contre l'Allemagne »¹⁸. Il accroît ses amitiés avec le milieu des jeunes communistes qui fréquentent les Auberges de jeunesse, comme Francis Vial, et l'école des Beaux-arts d'Alger, comme Georgette Cottin et Aïcha Alleg. Il ne peut pas rester britannique. Il est hébergé par Aïcha Alleg « *qui lui fait établir de faux papiers en le présentant comme son frère, Henri Alleg* »¹⁹.

En 1942, il va atteindre la majorité. Les Salem étant fichés juifs, il ne peut pas reprendre son nom d'origine et faire valoir à sa majorité la naturalisation française de son père. Il ne peut pas non plus revendiquer sa nationalité britannique « *relevant désormais [aux yeux de Vichy] d'une puissance étrangère ennemie* ». En tant que juif français, il risque d'être mobilisé dans les formations paramilitaires vichystes réservées aux « *israélites indigènes* ». En tant qu'« *ennemi britannique* », il risque d'être interné dans un camp de concentration. Avec l'aide d'un jeune communiste qui lui prête ses papiers, il adopte une fausse identité basée cette fois sur de vrais papiers et devient Henri Duval.

Le journaliste, le militant communiste, l'auteur, l'historien — « *C'est au contact du cheminot Jacques Bentolila qu'Henri Alleg fut amené au PCA [Parti communiste algérien].* »²⁰ Après avoir été animateur des Jeunesses communistes, il devient instructeur itinérant du PCA à travers l'Algérie. En 1946, il intègre le comité central du PCA et en 1949 son bureau politique.

En 1950, il rejoint l'équipe de rédaction du quotidien Alger Républicain, journal libéral de gauche, dont la ligne anticolonialiste est favorable à l'indépendance de l'Algérie. Il fait ses premières armes de journaliste professionnel et signe sous le pseudonyme de Henri Alleg²¹. En 1951, il prend la direction du journal. Celui-ci est interdit en même temps que le PCA en septembre 1955.

« *En novembre 1956, pour échapper à la mesure d'internement qui frappe la plupart des collaborateurs du journal, Henri Alleg est contraint de passer dans la clandestinité. Il est arrêté le 12 juin 1957 par les parachutistes de la 10^e D.P.* »²² La suite est l'objet de ses trois livres : *La Question, Prisonniers de guerre et Mémoire algérienne*²³.

En 1962, il retourne dans l'Algérie indépendante et fait reparaître Alger républicain. Il revient en France après le coup d'état du 19 juin 1965²⁴ et poursuit sa vie de militant communiste, de journaliste (l'Humanité), d'essayiste et d'historien, profondément attaché aux valeurs de la Révolution française. Jusqu'à son décès le 17 juillet 2013 à Paris (il allait avoir 92 ans), il continuera « *son combat anticolonialiste et sa recherche d'une alternative à l'ordre existant, pour une société reposant sur la liberté, l'égalité et la justice sociale* »²⁵.

Sa femme, Gilberte — Elle est née Serfati, dans une famille juive sépharade de Mostaganem. « *Gilberte et sa sœur cadette Andrée [...] étaient, sans aucune concession, résolument antifascistes et dans leurs contacts avec les Algériennes et les Algériens, si pleines d'attentions et de respect que leur attitude apparaissait comme totalement hors norme, quasi étrangère à une Algérie où des comportements méprisants à l'égard des « indigènes » étaient la règle.* »²⁶

¹⁸ Notice ALLEG Henri, par René Gallissot, in Le Maitron, Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, <https://maitron.fr/spip.php?article9895>.

¹⁹ Notice ALLEG Aïcha, par Jean-Louis Planche, in Le Maitron, Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, <https://maitron.fr/spip.php?article149992>.

²⁰ Notice BENTOLILA Jacques, par René Gallissot, in Le Maitron, Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, <https://maitron.fr/spip.php?article760>.

²¹ Qui lui avait servi de fausse identité provisoire dix ans auparavant.

²² Préface de *La Question*, de Henri Alleg, Minuit, 1958-1961/2008.

²³ *La Question*, de Henri Alleg, Minuit, 1958-1961/2008 ; *Prisonniers de guerre*, de Henri Alleg, Minuit, 1961 ; *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005.

²⁴ Putsch militaire mené par le colonel Houari Boumédiène, ministre de la Défense, qui renverse le président de la République Ahmed Ben Bella. Boumédiène devient le nouveau président de l'Algérie de 1965 à 1978. Il fait aussitôt interdire le journal Alger républicain. Les partisans de Ben Bella et les communistes sont pourchassés, arrêtés et torturés.

²⁵ *Une vie d'engagements communiste et anticolonialiste. Repères sur la trajectoire et la contribution d'Henri Alleg (1921-2013)*, par Didier Monciaud, Cahier d'histoire n°122, 2014, <https://doi.org/10.4000/chrhc.3373>.

²⁶ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 108.

Gilberte Serfati fait partie de l'équipe rédactionnelle de l'agence de presse France-Afrique où elle rencontre Henri Alleg en 1943. Elle adhère au Parti Communiste Algérien. Elle épouse Harry Salem en juillet 1946. Elle devient professeur d'anglais. Les deux enfants du couple Salem, André et Jean, naissent en 1946 et 1952.

Après l'arrestation de Henri Alleg, le 12 Juin 1957, Gilberte est séquestrée par les parachutistes qui tentent de lui faire dire où se trouve son mari (alors même qu'ils sont en train de le torturer). Ils ne lui font pas subir de violence. Une fois libre, elle « *alerte des avocats, multiplie démarches et visites auprès des autorités militaires et civiles* »²⁷. Elle est si active pour sauver Henri que l'administration coloniale l'expulse en France. Dès son arrivée en France, elle poursuit ce combat.

Plus tard, elle aide son mari à s'évader de l'hôpital Pontchaillou à Rennes (le 2 octobre 1961). En 1963, elle obtient la nationalité algérienne pour sa participation à la guerre de libération. De retour en France, elle « *dirige une bibliothèque municipale puis assure la documentation pour la publication des trois grands tomes illustrés de La guerre d'Algérie* »²⁸. Elle décède le 17 avril 2011 à Orsay.

Quelques traits sensibles de sa personnalité²⁹

[Retour Fiche](#)

Un homme simple, persuadé que pas mal de gens sont capables de faire ce qu'il a fait — À son fils André (il a seize ans au moment de cet échange) qui lui pose des questions sur la torture, Henri Alleg, répond : « *Au début ça surprend pas mal, tu te demandes comment tu vas pouvoir tenir le coup et puis, peu à peu, tu comprends que tes nerfs ne peuvent transmettre une douleur infinie... qu'il y a un seuil maximal... à partir d'un moment, tu sens que tu ne pourras pas avoir plus mal que ce que tu ressens ; alors tu commences à pouvoir organiser ta résistance. Bien sûr, après il faut tenir le coup... tout le temps que ça dure...* »

La chaleur humaine, la bienveillance, les relations fraternelles — « *[...] pour lui, beaucoup d'autres choses comptaient bien davantage [que sa naissance à Londres ou ses racines familiales en Europe de l'Est]. C'était un internationaliste, le fait que quelqu'un soit né au nord au sud, qu'il soit un homme ou une femme, qu'il sache lire et écrire ou qu'il soit analphabète, était pour lui tout à fait secondaire. Il avait horreur du communautarisme et croyait fermement que la solution des problèmes de l'humanité passe par l'établissement de sociétés égalitaires dans lesquelles les hommes peuvent vivre libres et entretenir des relations fraternelles.* »

L'humour — « *Dans le couple que formaient nos parents, en dépit de circonstances souvent dramatiques, l'autodérision tenait une place importante. Ils connaissaient bien leurs travers mutuels et manquaient rarement une occasion de se moquer, d'eux-mêmes ou des autres, en général avec une très grande gentillesse. Ils repéraient également les choses drôles, incongrues ou poétiques, dans toutes sortes de situations qui ne semblaient pas forcément s'y prêter a priori.* »

Un homme de notre temps — « *[...] Henri était jusqu'à la fin de sa vie un homme de notre temps, avant tout préoccupé de l'avenir, engagé dans des luttes, un homme d'une grande vivacité, attentif aux autres, capable d'une immense générosité.* »

Bibliographie

[Retour Fiche](#)

Ouvrages de Henri Alleg :

. *La Question*, Minuit, 1958-1961/2008.

. *Prisonniers de guerre*, Minuit, 1961.

²⁷ Notice SERFATI Gilberte, par René Gallissot, in Le Maitron, Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social, <https://maitron.fr/spip.php?article152270>.

²⁸ *La Guerre d'Algérie*, sous la direction de Henri Alleg, textes de Henri Alleg, Jacques de Bonis, Henri J. Douzon, Jean Freire, Pierre Haudiquet, avec la collaboration de Gilberte Alleg, Temps Actuels, 1981.

²⁹ Les informations et citations de ce paragraphe sont extraites de l'intervention de ses fils, André et Jean Salem, lors des obsèques de Henri Alleg au cimetière du Père Lachaise, le 29 juillet 2013.

- . *Victorieuse Cuba. De la guérilla au socialisme*, Minuit, 1963.
- . *Les Problèmes du Tiers-monde*, Institut Maurice Thorez, 1969.
- . *L'enfer Nazi : les chemins de l'espérance*, FNDIRP, 1979.
- . *La Guerre d'Algérie 1. De l'Algérie des origines à l'insurrection*, Temps actuels, 1981.
- . *La Guerre d'Algérie 2. Des promesses de la paix à la guerre ouverte*, Temps actuels, 1981.
- . *La Guerre d'Algérie 3. Des complots du 13 mai à l'indépendance*, Temps actuels, 1981.
- . *Étoile rouge et croissant vert*, Temps actuels, 1983.
- . *S.O.S. America*, Messidor/Temps actuels, 1985.
- . *La Grande aventure d'Alger républicain*, co-écrit avec Boualem Khalfa et Abdelhamid Benzine, Messidor, 1987.
- . *L'U.R.S.S. et les juifs*, Messidor, 1989.
- . *Requiem pour l'oncle Sam*, Messidor, 1991.
- . *Le Siècle du Dragon. Un reportage et quelques réflexions sur la Chine d'aujourd'hui et (peut-être) de demain*, Le Temps des cerises, 1994.
- . *Un grand bond en arrière. Reportage dans une Russie de ruines et d'espérance*, Le Temps des cerises, 1997.
- . *Quarante ans après la guerre d'Algérie. Retour sur La Question*, entretien avec Gilles Martin, Aden, 2001/2006.
- . *Mémoire algérienne*, Stock, 2005.
- . *Les soldats du refus pendant la guerre d'Algérie : appelés réfractaires et journalistes combattants*, ouvrage collectif, L'épervier, 2012.

Ouvrages sur La Question et Henri Alleg :

- . *La Question, d'Henri Alleg : histoire d'un maître livre du XXe siècle*, de Alain Ruscio, l'Humanité, 2013.
- . *Entretien avec Henri Alleg*, de Lamria Chetouani, revue Mots n°57, Les langages du politique, 1998.
- . *La Question d'Henri Alleg, un livre-événement dans la France en guerre d'Algérie*, de Alexis Berchadsky, Larousse Sélection Reader's digest, 1994.

Films

[Retour Fiche](#)

- . *La Question*, de Laurent Heynemann, 1977.
- . *Un rêve algérien*, documentaire de Jean-Pierre Lledo, 2003.
- . *Henri Alleg, l'homme de la question*, documentaire de Christophe Kantchef, 2009.

Fiche [4] : La torture — [le linge sale, voilà l'ennemi](#) / [c'est l'espoir qui fait parler, c'est l'idéal qui permet de ne pas parler](#) / [l'arme reine du conflit](#) / [un anéantissement de l'autre](#) / [les pathologies cliniques induites par la torture](#) / [l'inefficacité démontrée de la torture](#) / [l'usage de la torture en Algérie est antérieur à la guerre d'Algérie](#) / [les lois et les conventions internationales](#) / [quelques organisations luttant contre la torture](#)

[Retour Sommaire](#)

Le linge sale, voilà l'ennemi

« J'étais un jeune homme avec des idées déjà assez rebelles. Un jour, nous étions, un ami indochinois et moi, à Marseille, et nous regardions un vaisseau de guerre français à côté d'un vaisseau de guerre anglais, et il y avait des filins qui couraient de l'un à l'autre. Et mon ami a dit : « C'est pour pendre leur linge sale ensemble. » Je ne sais pas pourquoi, mais cette réflexion m'a frappé. Il avait raison. J'étais disposé à entendre des choses comme ça. Le linge sale, voilà l'ennemi. Mon engagement politique, intellectuel et moral date de là. »³⁰

Cette réponse de Henri Alleg, « *le linge sale, voilà l'ennemi* », donne à *La Question* une modernité rétrograde : malgré les lois et les conventions internationales, du linge sale, des atrocités, de l'hypocrisie, il y en a encore beaucoup aujourd'hui dans le comportement des États envers leurs peuples et dans les conflits armés. Le recours systématique à la torture par la police, les forces de sécurité, ou les forces armées, pour obtenir des informations, arracher des « aveux », punir, menacer, intimider, faire taire les voix dissidentes, conserve malheureusement à *La Question* son statut de référence internationale.

C'est l'espoir qui fait parler / c'est l'idéal qui permet de ne pas parler

[Retour Fiche](#)

Dans *Les damnés de la terre*, le psychiatre Frantz Fanon rend compte d'un entretien avec un inspecteur « européen » qui explique comment il mène une séance de torture : « *Ce qu'il faut surtout c'est ne pas donner au type l'impression qu'il ne sortira pas vivant de vos mains. Il se demanderait alors pourquoi parler si cela ne doit pas lui sauver la vie. Dans ce cas-là vous n'auriez aucune chance de savoir quelque chose. Il faut qu'il espère : c'est l'espoir qui fait parler.* »³¹

Dans *Retour sur La Question*, lorsque Gilles Martin lui demande les raisons pour lesquelles il n'a pas parlé sous la torture, Henri Alleg répond : « [...] *les militants avertis et en premier lieu les communistes ont, si l'on peut dire, l'avantage de savoir ce qui les attend s'ils sont pris et donc, de s'y être préparés bien longtemps avant d'être arrêtés. Ceux qui m'ont torturé savaient aussi que les communistes étaient en quelque sorte éduqués pour résister aussi bien aux menaces qu'aux supplices. [...] Nous étions aussi profondément exaltés par la certitude que notre idéal communiste et le combat que nous menions valaient tous les sacrifices y compris s'il le fallait celui de notre vie. Et que cette vie aurait peu de prix s'il devait nous arriver, pour quelque raison que ce soit, de trahir cet engagement.* »³²

³⁰ Henri Alleg, *Nouvel obs.* 2001.

³¹ *Les damnés de la terre*, de Franz Fanon, Maspero, 1961, est paru l'année même de la mort de son auteur, atteint d'une leucémie et hospitalisé près de Washington. En France, le livre a été interdit pour « atteinte à la sécurité de l'État ». Édition utilisée ici : La Découverte/Poche, 2003 — p. 257.

³² *Henri Alleg, Retour sur La Question*, entretiens avec Gilles Martin, Aden, 2006 — p. 65 à 66.

La torture en Algérie est un système voulu et piloté par l'État français. À Paris, début 1958, Gilberte Alleg, militante communiste et épouse de Henri Alleg, en témoigne lors d'une rencontre publique.

Extraits³⁴ :

« [...] *Qu'advient-il de ces suspects chaque jour appréhendés ? Après un mois ou deux de séquestration, au sortir de ces « centres de tri » où sont systématiquement pratiqués la torture à l'eau et à l'électricité – pour ne citer que les plus « classiques » –, ils seront dirigés sur les prisons où, au bout de longs mois, ils feront l'objet de scandaleux procès. Ou alors, si aucune inculpation n'a pu être retenue contre eux, ils seront répartis dans des « centres d'hébergement », véritables camps de concentration, et ils y attendront dans des conditions souvent effroyables d'être enlevés par une quelconque police, de « disparaître » au cours d'un transfert, à la suite d'une « attaque de fellaghas » qui miraculeusement aura épargné leurs gardiens, ou d'être tués « au cours d'une mutinerie », comme cela s'est passé il y a quelques jours au camp de Téfeschoun. À d'autres sera réservé un sort plus tragique encore, et la presse algéroise officielle nous apprend régulièrement que tel suspect a été « abattu au cours d'une reconstitution, alors qu'il tentait de s'enfuir » ou que tel autre prisonnier est « décédé en cours d'instruction » ou « décédé en détention ».*

« *Si, en pleine ville, en plein jour, en présence de correspondants de presse français et étrangers, on torture, on assassine presque ouvertement, il est facile d'imaginer ce qui peut se passer dans les campagnes, loin de tout contrôle. Sous la forme d'une brochure intitulée « Des rappelés témoignent... »³⁵, de jeunes soldats français ont dressé un implacable réquisitoire contre la guerre d'Algérie, contre les méthodes qu'ils ont vu pratiquer autour d'eux, tout près d'eux. Ils y dénoncent le supplice de la crapaudine, où le suspect accroché au plafond par les bras et les jambes repliés en arrière, les ongles arrachés et les plaies couvertes de sel, meurt de gangrène au bout de quelques jours (p. 86 et 87) ; la « corvée de bois » que l'on acclimate ainsi chez ceux qui montrent une certaine répugnance : « Surtout pas de scrupules... Surtout pas de problèmes de conscience. Il faut apprendre à tuer, vous êtes ici pour ça » ; les « faux rapports justifiant les exécutions sommaires » (p. 87) ; le maquillage d'une exécution d'otages en « odieux crime des fellaghas » (p. 72) ; la répression collective (p. 32, 33, 34, etc.), grâce à laquelle peuvent figurer dans la liste des « rebelles abattus » des enfants de trois ans. »*

« *Ces témoignages, douloureux, accablants, tendent à confirmer, s'il en était besoin, les récits des réfugiés de la Soummam et d'ailleurs : les otages attachés à des arbres, sur lesquels ont été lâchés des chiens policiers et qui n'ont été abattus à la mitraillette que lorsque, les mains et les cuisses dévorées, ils se sont évanouis ; le supplice de « l'omelette au rhum », qui consiste à arroser le prisonnier de gas-oil puis à y mettre le feu, et, si c'est insuffisant pour qu'il parle, à renouveler l'opération sur les plaies béantes. »*

Un anéantissement de l'autre

[Retour Fiche](#)

« *En détruisant l'image du corps, en morcelant tout contenant psychique, en réduisant la victime à une certaine animalité, la torture déploie sa logique de « crime contre l'humanité ». Son but est d'effacer, d'un point de vue anthropologique, le long processus d'hominisation et d'humanisation propre à l'espèce humaine. [...] Elle condamne à perpétuité la seule mémoire de l'instant de l'effroi en annulant le passé et interdisant l'avenir (J. Altounian, 1981). Elle induit la terreur chez les survivants en faisant disparaître les corps des suppliciés. »³⁶*

³³ L'expression « l'arme reine du conflit » est empruntée à Raphaëlle Branche dans le livre *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2001.

³⁴ Le texte intégral de l'intervention de Gilberte Alleg est publié en mai 1958 par la revue *La Pensée* n° 79.

³⁵ Comité résistance spirituelle, 1957.

³⁶ *Torture et temporalité - Contribution à une sémiologie de « psychose traumatique »*, de Philippe Bessoles, Cahiers de psychologie clinique, 2004.

Les pathologies cliniques induites par la torture

[Retour Fiche](#)

Qu'il s'agisse de l'électricité, de la simulation de noyade, du Penthotal, de la privation de sommeil, et d'eau, les effets immédiats de la torture, physiques et psychiques, sont décrits par Henri Alleg dans *La Question*. Mais qu'en est-il des pathologies induites ? Quels sont les syndromes observés chez les victimes de la torture ?

« *Les traumatismes ont souvent une répercussion considérable sur les relations interpersonnelles : les personnes concernées font preuve de méfiance, se replient sur elles-mêmes, sont extrêmement sensibles au bruit et à la pression, réagissent avec nervosité et impulsivité ou se sentent maltraitées.* »³⁷

Le groupement Support for Torture Victims³⁸ relève des troubles post-traumatiques spécifiques (réaction aiguë à un facteur de stress, état de stress post-traumatique, modification durable de la personnalité après une situation de stress extrême) et des troubles post-traumatiques non spécifiques (troubles de l'adaptation, troubles de l'humeur et dépression, troubles anxieux, dépendance à des substances addictives et à des médicaments).

Le psychiatre Franz Fanon constate que « *à chaque méthode de torture correspondaient [...] des types morbides caractéristiques* »³⁹, dont voici deux exemples :

Tableaux psychiatriques rencontrés après des tortures à l'électricité⁴⁰ :

La victime ressent des fourmillements dans le corps. Sa sensibilité est altérée : impression de main qu'on arrache, de tête qui éclate, de langue qu'on avale. La victime devient apathique, aboulique, inerte, sans projet, sans ressort, elle vit au jour le jour. La victime a peur de côtoyer un interrupteur, d'ouvrir la radio, peur du téléphone.

Tableaux psychiatriques rencontrés après des tortures au Penthotal⁴¹ :

Répétition continue de phrases comme : « *Je n'ai rien dit. Il faut me croire. Je n'ai pas parlé.* » Cette répétition s'accompagne d'une angoisse permanente parce que la victime ignore très souvent si on a pu ou pas lui arracher des renseignements. Perception opacifiée : tout est vrai et tout est faux à la fois. Crainte phobique du tête à tête. Inhibition et ralentissement psychique : la victime se tient sur ses gardes, enregistre mot après mot la question posée, élabore mot après mot sa réponse.

L'inefficacité démontrée de la torture

[Retour Fiche](#)

Le neuroscientifique Shane O'Mara montre que « *lorsqu'on soumet le corps à une détresse extrême, le cerveau ne livre pas d'information fiable* »⁴². En 2017, il expliquait au quotidien suisse Le Temps : « *Le fait d'induire des états extrêmes de douleur, de stress, de peur ou d'anxiété inhibe les processus cognitifs d'une manière qui va à l'encontre de la possibilité d'obtenir des informations fiables. [...] la privation de sommeil détruit la capacité de penser clairement, à tel point que, au bout de quelques jours, les gens commencent à avoir des doutes sur leur propre nom. [...] On sait que la simulation de noyade (waterboarding) est l'un des stressseurs les plus extrêmes auxquels on puisse être exposé et que cela détériore le fonctionnement de la mémoire.* »⁴³.

³⁷ Source : groupement « Support for Torture Victims », <https://www.torturevictims.ch/fr/torture-traumatisme-therapie>.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Source : *Les damnés de la terre*, de Franz Fanon, Maspero, 1961 ; La Découverte/Poche, 2003 — p. 269.

⁴⁰ *Ibid.* — p. 272-273.

⁴¹ *Ibid.* — p. 274-275.

⁴² *Pourquoi la torture ne fonctionne pas*, par Nic Ulmi, entretien avec Shane O'Mara, Le Temps, 8 février 2017, à propos du livre *Why Torture Doesn't Work, The Neuroscience of Interrogation*, de Shane O'Mara, Harvard University, 2015.

⁴³ *Ibid.*

Dans le film documentaire *Tortionnaires*⁴⁴, le colonel Argoud, ancien chef d'état major du général Massu, dit ceci : « [...] Alors oui, j'ai dit que la torture était admissible et qu'on a utilisé l'électricité. [...] Je n'ai jamais eu à le regretter. [...] Les corvées de bois, on ne connaîtra jamais le nombre, cela monte à des milliers, des dizaines de milliers ». Cruauté extrême... et inefficacité totale puisque : « Ce que ne dit pas le colonel Argoud, c'est que devant ces méthodes d'un autre temps, tout son secteur passera au FLN »⁴⁵.

Sous l'administration Obama, un rapport⁴⁶ du Sénat américain, rendu public en 2014, établit que les actes de tortures pratiqués de 2001 à 2009 dans le camp de Guantánamo n'ont pas permis d'obtenir des informations fiables.

L'usage de la torture en Algérie est antérieur à la guerre d'Algérie

[Retour Fiche](#)

Arrêtons-nous d'abord sur le nom communément admis pour désigner l'un des temps forts de la guerre d'Algérie : la bataille d'Alger. Et en particulier sur ce mot « bataille ». Certes, il y a bien eu de 1954 à 1962 en Algérie — colonie française depuis 1830 — une « guerre d'Algérie » et non pas, comme le gouvernement français l'a longtemps prétendu, des « événements d'Algérie », mais par contre, dit Henri Alleg⁴⁷ : « En réalité, il n'y a pas eu de bataille d'Alger ; mais une opération policière géante menée avec une sauvagerie exceptionnelle et en violation de toutes les lois. [...] Mais on comprend que pour un général⁴⁸ se vanter d'avoir gagné une grande bataille a plus de panache. »

Ensuite, rappelons que l'usage de la torture a commencé bien avant cette prétendue « bataille » d'Alger. « En fait, dit Henri Alleg, [ces méthodes de guerre] ont été pratiquées dès le débarquement des premières troupes françaises. [...] En août 1845, Saint-Arnaud — qui plus tard fut nommé Maréchal de France pour ses éminents états de service — raconte dans une lettre à son frère comment il a fait enfumer et emmurer vivants dans une grotte située entre Ténès et Mostaganem cinq cents Algériens. Un autre, le colonel de Montagnac, dans une lettre à une amie [...] note : « Pour chasser les idées noires qui m'assiègent quelquefois je fais couper des têtes. Non pas des têtes d'artichauts mais des têtes d'hommes. [...] voilà comment il faut faire la guerre aux arabes : tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de quinze ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger les bâtiments, les envoyer aux Îles Marquises ou ailleurs. En un mot anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens. » Comme vous voyez, Aussaresses et consorts sont les héritiers d'une même longue tradition de sauvagerie. »⁴⁹

Dans les colonies, les sévices et les exécutions sommaires étaient courantes. La torture était « endémique et pratiquée par la plupart des forces de polices [d'Algérie] », qu'il s'agisse des renseignements généraux, de la police judiciaire, de la DST. Le 6 décembre 1951, L'Observateur titrait : « Y a-t-il une Gestapo en Algérie ? ». « Le 13 janvier 1955, [France Observateur] publie un article intitulé Votre Gestapo d'Algérie ». L'article est signé par l'un des fondateurs du journal, ancien résistant déporté et compagnon de la Libération. Il décrit les méthodes employées : « [...] supplice de la baignoire, gonflage à l'eau par l'anus, courant électrique sur les muqueuses, les aisselles ou la colonne vertébrale ».⁵⁰

Le 2 mars 1955, le rapport de Roger Guillaume, inspecteur général de l'administration, confirmera l'usage répété en Algérie par la police française de la baignoire, du tuyau d'eau et de l'électricité.

⁴⁴ *Tortionnaires*, de Frédéric Brunnuell et Pascal Vasselin, film documentaire, 1999. Propos repris dans *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, de François Malye et Benjamin Stora, Calman-Levy, 2010 — p. 94-95.

⁴⁵ *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, de François Malye et Benjamin Stora, Calman-Levy, 2010 — p. 95.

⁴⁶ Senate Select Committee on Intelligence Committee Study of the CIA's Detention and Interrogation, 2012.

⁴⁷ *Henri Alleg, retour sur La Question*, entretien avec Gilles Martin, Aden, 2006 — p. 19.

⁴⁸ Henri Alleg fait ici référence au général Massu qui dirigea les forces de répression à Alger.

⁴⁹ *Henri Alleg, retour sur La Question*, entretien avec Gilles Martin, Aden, 2006 — p. 23-24.

⁵⁰ Les informations et citations de ce paragraphe sont extraites du livre : *François Mitterrand et la guerre d'Algérie*, de François Malye et Benjamin Stora, Calman-Levy, 2010 — p. 72 et 74.

Il existait donc bien une « Gestapo » française en Algérie avant la guerre d'Algérie. Et comme le dit Pierre Vidal-Naquet en 1972 : « [...] *Cela réduit à néant la thèse selon laquelle la torture n'a été qu'une riposte aux atrocités — réelles — du F.L.N.* »⁵¹

Les lois et les conventions internationales

[Retour Fiche](#)

En termes juridiques, l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements est « intangible », c'est-à-dire qu'elle ne peut souffrir aucune dérogation, même dans des circonstances exceptionnelles.

Malheureusement, comme le montre le [Rapport ACAT 2021 « Un monde tortionnaire »](#), le fossé reste immense entre la loi et son respect. Et dans cette surenchère d'abominations, les états considérés comme des démocraties ne font pas exceptions.

Quelques textes de référence :

- . [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) (art. 5)
- . [Convention des Nations unies contre la torture et autres peines et traitements inhumains et dégradants](#)
- . [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#)
- . [Protocole facultatif à la Convention contre la torture](#)
- . [Statut de Rome de la Cour pénale internationale](#)
- . [Convention européenne des droits de l'homme](#)
- . [Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants](#)
- . [Convention interaméricaine relative aux droits de l'homme](#)
- . [Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture](#)
- . [Charte africaine des droits de l'homme et des peuples](#).

Ressources pédagogiques mise en ligne par Amnesty international :

- . « [Torture](#) »
- . « [Éducation aux droits humains](#) ».

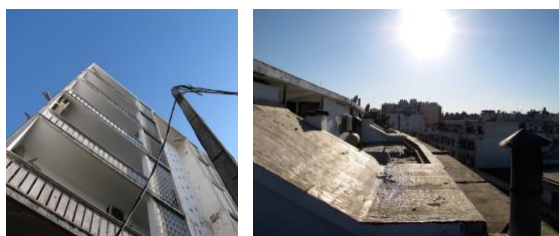
Quelques organisations luttant contre la torture

[Retour Fiche](#)

- . [ACAT-France](#)
- . [Organisation mondiale contre la torture - OMCT](#)
- . [Amnesty International](#)
- . [Association pour la prévention de la torture - APT](#)
- . [Commission Internationale de Juristes - ICJ](#)
- . [Conseil international pour la réhabilitation des victimes de torture - IRCT](#)

⁵¹ Entretien avec Pierre Vidal-Naquet, à l'occasion de la publication de son livre *La Torture dans la République, Essai d'histoire et de politique contemporaine (1954-1962)*, Minuit, 1972 ; propos recueillis par Florence Beaugé et Philippe Bernard, Le Monde, 28 novembre 2000.

L'immeuble du 92 boulevard Clémenceau (devenu avenue Ali Khodja), El Biar



L'immeuble du 92 avenue Ali Khodja (ex-boulevard Clémenceau), El Biar, mai 2014 ©Malika Rahal

Il est en construction au moment où Henri Alleg y est torturé et où le mathématicien Maurice Audin⁵² et l'avocat Ali Boumendjel⁵³ y sont assassinés par les parachutistes français. Il était connu à cette époque sous le nom de *Centre de tri de la Bouzaréah*⁵⁴. Cet immeuble de cinq étages, situé sur la principale artère du quartier résidentiel d'El-Biar, est aujourd'hui, habité par plusieurs familles.

« Ils m'emmenèrent jusqu'à un immeuble en construction du boulevard Clémenceau à El Biar, où était installé un des centres du général Massu pour conduire des « interrogatoires renforcés ». Deux heures ne s'étaient pas écoulées que j'étais attaché sur la planche à torture. »⁵⁵

Sur la photo de droite figure la terrasse évoquée par Henri Alleg dans *La Question* : *« [...] Il m'aida à me lever et me soutint tandis que nous montions les escaliers. Ils aboutissaient à une immense terrasse. Le soleil y brillait déjà fort, et au-delà du bâtiment on découvrait tout un quartier d'El-Biar. Par les descriptions que j'en avais lues, je me rendis compte d'un coup que j'étais dans l'immeuble des paras où Ali Boumendjel, avocat à la Cour d'appel d'Alger, était mort. C'était de cette terrasse que les tortionnaires avaient prétendu qu'il s'était jeté pour « se suicider ».*⁵⁶

Le camp de Lodi



Le camp de Lodi © Histoire coloniale et postcoloniale

Le camp d'internement de Lodi était situé à 100 km au sud-ouest d'Alger, à Draa Essamar. Ancienne colonie de vacances de la Compagnie des chemins de fer algériens (C.F.A), il était entouré de grillages et de barbelés. Henri Alleg y est transféré un mois après son arrestation. Il y retrouve ses collaborateurs d'Alger Républicain : *« [...] Presque tous les internés (au nombre de cent-quarante*

⁵² Le 13 septembre 2018, le chef de l'État a reconnu que Maurice Audin, mathématicien membre du Parti communiste algérien, était « mort sous la torture du fait du système institué alors en Algérie par la France ». À l'époque, le meurtre avait été maquillé en évasion.

⁵³ Le 2 mars 2021, le chef de l'État a reconnu que l'armée française avait « torturé puis assassiné », le 23 mars 1957, l'avocat algérien Ali Boumendjel. À l'époque, ce meurtre avait été maquillé en suicide

⁵⁴ *Les belles lettres*, de Charlotte Delbo, Minuit, 1961/2012, lettre de Henri Alleg au président du tribunal du « procès » Audin — p. 54.

⁵⁵ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 219-220.

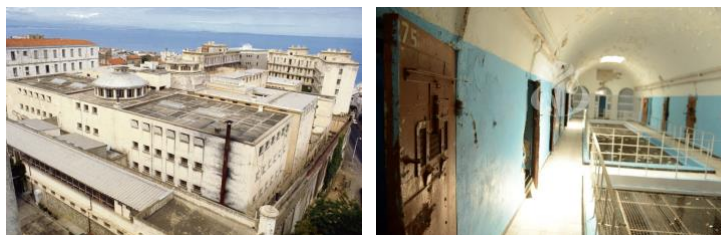
⁵⁶ *La Question*, de Henri Alleg, Minuit, 1958-1961/2008.

environ) étaient des militants communistes, dont beaucoup avaient eu aussi des responsabilités syndicales. La plupart étaient d'origine européenne. [...] »⁵⁷

« [...] Dès qu'elle [Gilberte Alleg-Salem] sut que j'avais été transféré à Lodi, elle renouvela l'avertissement auprès des autorités militaires : je resterais en danger de mort tant que les paras auraient la possibilité de me ramener dans leur centre de torture, ce qu'ils pouvaient faire à tout moment aussi longtemps que je demeurais au camp. C'était d'ailleurs là leur intention première. Je me souvenais des menaces de Faulques avant mon départ d'El Biar : « Vous ne voulez rien dire. Moi, je fais parler les gens en leur mettant un couteau sur la gorge, la nuit. Je vous reprendrai... »⁵⁸

La prison de Barberousse

[Retour Fiche](#)



La prison de Serkadji (ex-prison de Barberousse : photo de gauche © l'Humanité ; photo de droite © Algérie presse service

La prison de Barberousse (devenue : Prison civile de Serkadji) est située en plein centre d'Alger, boulevard Abderazak Hadad. Elle détenait 2400 prisonniers en décembre 1957. Un mois après son arrivée au camp de Lodi, Henri Alleg est transféré à Barberousse. C'est dans cette prison civile qu'il rédige clandestinement *La Question*.

« Je n'imaginai pas, pourtant, que je resterais trois ans dans cette prison et que, lorsque je la quitterais pour une autre, ni mes compagnons survivants ni moi-même n'aurions encore vu la fin de la guerre et de tous les malheurs qu'elle entraînait dans son sillage. »⁵⁹

Durant ces trois années il est incarcéré dans la cellule 72 de la troisième division de Barberousse, un espace « pas plus grand qu'une petite salle de bain »⁶⁰, avec ses deux compagnons de cellule, André Moine et Georges Catogni.

La prison centrale de Maison-Carrée (devenue Prison d'El-Harrach)

[Retour Fiche](#)



Maison-Carrée, la grande prison © nc

La prison d'El-Harrach, située dans la banlieue d'Alger, est le plus grand établissement pénitentiaire d'Algérie : « Quelques temps après mon arrivée à Barberousse, j'avais été temporairement transféré avec d'autres de mes camarades à la centrale de Maison-Carrée. Je n'y étais resté qu'une quinzaine de jours, assez pour y apprendre beaucoup de chose. Nous étions un peu plus de cent dans une salle rectangulaire dont les deux grands côtés étaient occupés par les paillasses des prisonniers [...]. »⁶¹

⁵⁷ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 225-226.

⁵⁸ *Ibid.* — mêmes pages.

⁵⁹ *Ibid.* — p. 230.

⁶⁰ *Ibid.* — p. 268.

⁶¹ *Ibid.* — p. 234.

Fiche [6] : Le temps de l'écriture — [il faut que tu décrives ce que tu as subi](#) / [un manuscrit sorti de prison page par page](#) / [thèse de l'écriture de *La Question* sur des feuilles de papier hygiénique](#) / [thèse de l'écriture phonétique de *La Question* en alphabet cyrillique](#)

[Retour Sommaire](#)

Il faut que tu décrives ce que tu as subi

« C'est à ce moment là [fin août 1957 à la prison de Barberousse], alors que plus de deux mois et demi s'étaient écoulés depuis son arrestation, le 12 juin 1957, que Henri a pu connaître les raisons judiciairement exprimées de son emprisonnement, s'entretenir avec son épouse et recevoir la visite de Léo Matarasso, membre du collectif des avocats communistes. »⁶²

« J'ai été enfermé dans la prison Barberousse à Alger, et il n'était pas question d'écrire parce que c'était très compliqué, très risqué, y compris pour ceux qui étaient enfermés avec moi. [...] Au moment où j'y étais, je n'y pensais pas. Je sortais des chambres de torture et des camps d'internement. Comme tous les autres prisonniers, j'attendais la suite... C'est maître Matarasso qui a fait pression sur moi, me disant : « Il faut que tu décrives ce que tu as subi, tu es un journaliste, personne d'autre que toi ne peut le faire, ce serait extrêmement utile ! ». Alors, c'est poussé par lui et c'est en accord avec ceux qui étaient autour de moi, que j'ai écrit ce livre. »⁶³

Un manuscrit sorti de prison page par page

[Retour Fiche](#)

« Rédiger dans une écriture microscopique des textes qui devraient obligatoirement ne pas excéder quatre pages de cahier d'écolier, pliées et repliées pour qu'elles puissent tenir dans le bout d'une pantoufle ou le creux d'un vêtement pour être évacuées à l'occasion d'une visite d'avocat, c'était la seule technique possible [...] »⁶⁴

« Nous étions constamment surveillés, nos cellules et nous-mêmes très souvent fouillés minutieusement. Il fallait déployer beaucoup de ruse pour tromper la vigilance des gardiens et bénéficier de l'aide de mes compagnons de cellule pour pouvoir travailler sans éveiller la méfiance et enfin parvenir à cacher les feuillets déjà écrits jusqu'à ce qu'ils puissent passer à l'extérieur de la prison par l'intermédiaire de nos avocats. [...] J'attendais d'avoir transmis celles [les pages] déjà écrites pour rédiger la suite. [...] Nos avocats nous recevaient dans une petite cellule pourvue d'une table et de deux chaises. Une porte vitrée permettait au gardien de nous surveiller pendant tout le temps de la visite, mais il y avait toujours un moment où l'on pouvait tromper sa vigilance et glisser sous la table les feuilles étroitement pliées et serrées pour qu'elles prennent le moins de place possible. C'est ainsi que, peu à peu, mon récit a pu franchir les grilles de la prison de Barberousse et finalement parvenir à Paris. »⁶⁵

Thèse de l'écriture de *La Question* sur du papier hygiénique

[Retour Fiche](#)

Une thèse rencontrée parfois dans le corpus des documents disponibles énonce que *La Question* aurait été rédigée sur des feuilles de papier hygiénique. Nous n'avons pas trouvé confirmation de cette thèse dans les ouvrages de Henri Alleg. Elle est probablement fautive puisque dans *Mémoire algérienne* Henri Alleg écrit ceci :

« Une sanction collective dont chacun comprit qu'elle était liée à « l'affaire du livre » était pourtant décidée : les cahiers étaient désormais interdits et ne seraient plus en vente à la cantine. [...] Pour nos

⁶² Roland Rappaport, avocat, in *La Question d'Henri Alleg, histoire d'un manuscrit*, Le monde, 2013.

⁶³ Chetouani Lamria, *Entretien avec Henri Alleg*, Mots n°57, décembre 1998.

⁶⁴ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 237.

⁶⁵ *Henri Alleg, Retour sur La Question*, entretiens avec Gilles Martin, Aden, 2006 — p. 62 à 64.

notes de lecture [...] il restait le dos des enveloppes de lettres reçues et le papier hygiénique en vente à la cantine, roulé et déroulé à la manière des anciens scribes maniant leurs parchemins. »⁶⁶

Cette sanction collective a été précédée par une grande fouille des gardes mobiles intervenue « peu avant minuit, un soir de février 1958 »⁶⁷. Rappelons que Jérôme Lindon a reçu le manuscrit complet en décembre 1957 et que *La Question* est parue aux Éditions de Minuit le 18 février 1958.

En raison de cette sanction collective, faute de cahier, Henri Alleg a effectivement été contraint d'écrire des notes sur des feuilles de papier hygiénique — « roulé et déroulé à la manière des anciens scribes maniant leurs parchemins »⁶⁸, raconte-t-il dans *Mémoires algériennes* —, mais c'était **après** l'écriture de *La Question*. Auparavant il avait la possibilité d'utiliser des cahiers.

Ce que confirme Jérôme Lindon dans sa *Chronologie des faits relatifs à l'édition de La Question*⁶⁹ : « Au mois de décembre 1957, j'ai reçu aux Éditions de Minuit, sous pli fermé, à mon nom un texte dactylographié d'une trentaine de pages, sans titre : c'était le récit d'Henri Alleg sur les conditions de son arrestation et de sa détention en juin-juillet 1957 [...]. Quelques jours plus tard, madame Alleg, se présentant aux Éditions de Minuit me montra le manuscrit original du texte que j'avais reçu, écrit, lui, sur des feuilles de cahiers détachées. »

Thèse de l'écriture phonétique de *La Question* en alphabet cyrillique

[Retour Fiche](#)

Cette autre thèse rencontrée parfois dans le corpus des documents disponibles énonce que *La Question* aurait été rédigée dans un français phonétique utilisant l'alphabet cyrillique. Nous n'avons pas trouvé confirmation de cette thèse dans les ouvrages de Henri Alleg. Elle est probablement fautive puisque dans *Mémoire algérienne* Henri Alleg écrit ceci :

« Sans qu'aucune amélioration ait été apportée aux conditions indignes dans lesquelles nous étions détenus, le régime de la prison avait pourtant permis, après l'épisode de *La Question* [c'est-à-dire après la publication du livre en France], d'obtenir à nouveau des cahiers par le service de la cantine et, avec l'autorisation du directeur, de recevoir quelques livres de l'extérieur. J'avais choisi de travailler l'arabe et le russe, commencés depuis longtemps quand j'étais encore en liberté. Gilberte me fit parvenir des manuels pour l'étude de ces deux langues. L'idée me vint qu'étant sans doute le seul dans la prison à pouvoir lire et écrire un texte russe [...] il m'était possible en écrivant en français mais avec l'alphabet cyrillique et sans me soucier d'orthographe, de prendre des notes sans risquer qu'elles soient lues et saisies au cours d'une fouille. »⁷⁰

Henri Alleg relate ce stratagème seulement **après** la publication de *La Question*, et la possibilité offerte par le directeur de Barberousse de se faire envoyer une grammaire russe, par conséquent il n'a pas écrit en alphabet cyrillique le texte de *La Question*.

Il a effectivement rédigé des notes en alphabet cyrillique, mais seulement pour son livre suivant, *Prisonniers de guerre*, que les Éditions de Minuit publieront le 24 avril 1961. L'écriture de ce livre, commencée à Barberousse sera terminée à la prison de Rennes où il resta seize mois : « Dès mon arrivée [à la prison de Rennes], je pensais à l'écriture de *Prisonniers de guerre*. Je disposais de notes prises à Barberousse et déguisées en prétendus exercices de russe. »⁷¹

Les pages écrites étaient cachées à mesure à l'infirmerie avec la complicité d'un détenu politique algérien assurant la fonction d'infirmier adjoint ; puis transmises, une fois le manuscrit achevé, à son avocat, Léo Matarasso, qui les remit à Jérôme Lindon.

⁶⁶ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 243-244.

⁶⁷ *Ibid.* — p. 240.

⁶⁸ *Ibid.* — p. 244.

⁶⁹ *Chronologie des faits relatifs à l'édition de La Question*, par Jérôme Lindon, 29 mars 1958, archives Les Éditions de Minuit ; in *Le droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, de Anne Simonin, Minuit, 2012.

⁷⁰ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 248-249.

⁷¹ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 281.

Les Éditions de Minuit

Insoumission, résistance, contournement de la censure, publication clandestine sont les valeurs attachées à la naissance des Éditions de Minuit. Pierre de Lescure, libraire, et Jean Bruller, illustrateur, créent les Éditions de Minuit en 1941 pendant l'occupation allemande. Premier coup d'éclat : la publication, sous le nez de la Gestapo, du livre *Le silence de la mer* de Vercors (pseudonyme de Jean Bruller).

Lorsque Jérôme Lindon prend en 1948 la direction des Éditions de Minuit, il en réaffirme aussitôt l'esprit et les valeurs. Après la publication de *La Question* en 1958, il défend le livre en invoquant *Le silence de la mer*, c'est-à-dire la résistance à la censure nazie durant la guerre 39-45.

Comment la France a-t-elle pu oublier qu'elle avait subi la torture et la barbarie nazies au cours de la deuxième guerre mondiale ? Comment a-t-elle pu devenir à son tour tortionnaire et barbare ? Comment a-t-elle pu torturer et assassiner ces êtres humains, français et algériens, dont les lois françaises disaient qu'ils appartenaient au peuple français ? Comment la France, après avoir lutté sept ans pour se défaire de l'occupation allemande, a-t-elle pu rester sourde à la volonté de liberté et d'indépendance exprimée par le peuple algérien ?

Ce qui intéresse Jérôme Lindon, c'est, bien sûr, la dénonciation de la torture, mais aussi « *de réactualiser le pouvoir de subversion de la Résistance : liant des époques et des guerres différentes, il fait des désobéissants de la guerre d'Algérie, les fils en droite ligne des résistants à l'oppression nazie et vichyste lors de la Seconde Guerre mondiale.* »⁷²

Il le fera à travers *La Question* et à travers la plupart des livres publiés par les Éditions de Minuit durant la guerre d'Algérie. Sur 25 titres concernant la guerre d'Algérie publiés par les Éditions de Minuit entre 1957 et 1962, 9 ont été interdits et saisis :

- . *L'Algérie en 1957*, de Germaine Tillion, 27 juin 1957
- . *Pour Djamil Bouhired*, de Georges Arnaud, Jacques Vergès, 19 octobre 1957
- . *La Question algérienne*, de Jean Draesch, Charles-André Julien, Henri Marrou, Alfred Sauvy, Pierre Stibbe, 31 janvier 1958
- . **[interdit et saisi]** *La Question*, de Henri Alleg, 18 février 1958
- . **[interdit et saisi]** *La Question*, de Henri Alleg, octobre 1959
- . *L'Affaire Audin*, de Pierre Vidal-Naquet, 22 mai 1958
- . **[interdit et saisi]** *La Gangrène*, 16 juin 1959
- . *Le Front*, de Robert Davezies, 2 octobre 1959
- . **[interdit et saisi]** *Le Déserteur*, de Maurienne (Jean-Louis Hurst), 7 avril 1960
- . *Le Droit et la Colère*, de Jacques Vergès, Michel Zavrian, Maurice Courrégé, 27 avril 1960
- . *Le Témoin*, de Djamel Amrani, 23 mai 1960
- . **[interdit et saisi]** *Notre guerre*, de Francis Jeanson, 22 juin 1960
- . **[interdit et saisi]** *Le Désert à l'aube*, de Noël Favrelière, 7 octobre 1960
- . *L'Afrique bascule vers l'avenir*, de Germaine Tillion, 30 novembre 1960
- . *Histoire d'un parjure*, de Michel Habart, 30 décembre 1960
- . *Les Ennemis complémentaires*, de Germaine Tillion, 31 décembre 1960
- . **[interdit et saisi]** *Sans commentaire*, Comité Maurice Audin, 20 février 1961
- . *Mon procès*, de Georges Arnaud, 24 février 1961

⁷² *Le droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, de Anne Simonin, Minuit, 2012.

- . [interdit et saisi] *L'Algérie en prison*, de Jacques Charby, 10 avril 1961
- . *Prisonniers de guerre*, de Henri Alleg, 24 avril 1961
- . [interdit et saisi] *Saint Michel et le dragon*, de Pierre Leuliette, 27 novembre 1961
- . *Les Belles Lettres*, de Charlotte Delbo, 24 mars 1961
- . [interdit et saisi] *Les Égorgeurs*, de Benoît Rey, 30 mars 1961
- . *Itinéraire*, de Robert Bonnaud, 25 janvier 1962
- . *Provocation à la désobéissance. Le procès du déserteur*, 25 janvier 1962
- . *La raison d'état*, de Pierre Vidal-Naquet, avril 1962.

Après le décès de Jérôme Lindon en 2001 et jusqu'à la fin de l'année 2021, sa fille Irène dirige les Éditions de Minuit. À partir du 1^{er} janvier 2022, les Éditions de Minuit ont été adossées à Madrigall, holding du groupe Gallimard.

Le titre « La Question »

[Retour Fiche](#)

Jérôme Lindon : « Elle [Gilberte Alleg] me fit savoir que le désir de son mari, alors détenu à Alger, était de voir paraître l'ouvrage, pour lequel elle proposait le titre : Interrogatoire sous la torture. »⁷³

Ce titre initial, choisi en 1957 par Henri Alleg, est très factuel. Jérôme Lindon suggère à Gilberte Alleg de remplacer ce titre par : « La Question ». Il le fait en référence à deux objets historiques :

. Le premier — L'utilisation judiciaire de la torture au moyen-âge (et jusqu'à la veille de la Révolution française). « *Introduite au XIII^e siècle, cette forme de violence judiciaire est d'abord liée à l'emploi de la procédure inquisitoire qui permet au juge d'user de moyens extraordinaires pour extirper l'aveu de l'accusé.* »⁷⁴ **Soumettre à la question** signifiait : torturer de façon atroce par « *compression des membres, [...] abreuvement de force et en continu, [...] suspension du] prévenu au moyen d'une corde passée dans une poulie fixée au plafond, en lui liant les mains dans le dos et en lui mettant des poids aux pieds pour l'alourdir.* »⁷⁵

. Le second — Le procès d'Émile Zola devant les Assises de la Seine du 7 février au 23 février 1898 pour « diffamation envers une autorité publique » suite à son célèbre article « J'accuse », publié dans le journal L'Aurore le 13 janvier 1898. Au cours du procès, à chaque fois que l'avocat de Zola, Fernand Labori, tente d'interroger un témoin sur l'affaire Dreyfus, le président du tribunal, Albert Delegorgue, refuse en répétant toujours la même phrase : « **La question ne sera pas posée** ».



Portrait du président Albert Delegorgue, collections musée de Bretagne et de l'écomusée de la Bretainie
« La question ne sera pas posée » (procès d'Émile Zola)

La question dont il s'agit est celle de l'erreur judiciaire commise dans le procès Dreyfus. Le président Delegorgue voulait à tout prix empêcher que soit posée cette question et celle qui lui aurait été

⁷³ Chronologie des faits relatifs à l'édition de *La Question*, par Jérôme Lindon, 29 mars 1958, archives Les Éditions de Minuit ; in *Le droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, de Anne Simonin, Minuit, 2012.

⁷⁴ *Soumis à la question*, par Arnaud Fossier, La vie des idées, 19 mars 2018, à propos du livre *La Torture au Moyen Âge (Parlement de Paris, XIVe-XVe siècles)*, de Faustine Harang, PUF, 2017.

⁷⁵ *Ibid.*

immédiatement associée : **la collusion entre le monde politique et les militaires**. C'est-à-dire exactement la question que posent l'utilisation de la torture, les exécutions sommaires et la justice expéditive durant la guerre d'Algérie.

La qualité littéraire

[Retour Fiche](#)

Lorsqu'il reçoit le manuscrit de Henri Alleg, en décembre 1957, Jérôme Lindon comprend aussitôt que *La Question* s'accorde parfaitement avec le projet éditorial des Éditions de Minuit. Il perçoit aussi sa très grande qualité littéraire.

Les Éditions de Minuit venaient de publier : en 1956, *Graal Flibuste* de Robert Pinget ; en 1957, *Fin de partie* de Samuel Beckett, *La Jalousie* d'Alain Robbe-Grillet, *Le Vent* de Claude Simon, *Tropismes* de Nathalie Sarraute, *La Modification* de Michel Butor. En mars 1958, elles publieront *Moderato cantabile* de Marguerite Duras.

Ces œuvres de rupture appartiennent au mouvement du « nouveau roman », qui rejette les conventions du roman traditionnel : le point de vue omniscient et surplombant du narrateur, l'intrigue, le portrait psychologique, l'analyse des sentiments, les personnages...

Le texte de Henri Alleg est proche des principes majeurs de ce mouvement littéraire. Il est écrit avec une précision clinique, un vocabulaire simple et neutre, des phrases courtes, une syntaxe épurée qui fait progresser le récit à grands pas. Les descriptions sont réduites au minimum. Il n'y a pas d'analyse psychologique. La narration s'en tient à ce qui est perceptible par les sens, refuse le commentaire. Elle n'est pas complice du lecteur. Et malgré un objet, la torture, qui s'y prêterait volontiers, le texte n'adopte à aucun moment un ton moralisateur.

« *J'ai toujours pensé que c'était emblématique du nouveau roman* » dira en 2013 Anne Simonin⁷⁶ à propos de *La Question*. Ce récit de résistance, factuel, puissant, et son écriture dépouillée, minimaliste, vont s'imposer dès la publication à la fois dans le champ littéraire et dans le champ politique.

La censure répétée et son contournement

[Retour Fiche](#)

. 7 janvier 1958 — « *Un contrat d'édition fut établi le 7 janvier, entre Les Éditions de Minuit et madame Alleg, agissant au nom de son mari. Le livre fut alors mis en fabrication, sous le titre définitif de La Question. Une seule modification fut apportée au texte original : les noms des militaires cités furent remplacés par de simples initiales. [...]* »⁷⁷

. 18 février 1958 — Sortie du premier tirage du livre : « *Tiré à 5 000 exemplaires, l'ouvrage fut mis en vente le 18 février. Le dépôt légal fut fait en même temps, et enregistré le 26 février au ministère de l'Intérieur [...]* »⁷⁸

. 20 février 1958 — Edgar Morin, ami et ancien condisciple de Henri Alleg au lycée, écrit dans France-Observateur : « *Ce livre est le livre d'un héros pour avoir combattu, résisté, subi le supplice, riposté, dénoncé et, finalement, pour avoir écrit ce livre.* »

. 6 mars 1958 — Jean-Paul Sartre signe dans l'Express une tribune intitulée *Une victoire*⁷⁹.

. Mars 1958 — Le gouvernement fait saisir les journaux France-Observateur, l'Express, France nouvelle, Témoignage chrétien, qui évoquent le témoignage d'Henri Alleg et en publient des extraits.

⁷⁶ « *L'éditeur de son témoignage avait l'intention d'en faire une nouvelle affaire Dreyfus* » - L'historienne Anne Simonin raconte le contexte de la publication – et de la saisie – de *La Question*, par Annette Levy-Willard et Sylvain Bourmeau, Libération, 18 juillet 2013, https://www.liberation.fr/societe/2013/07/18/l-editeur-de-son-temoignage-avait-l-intention-d-en-faire-une-nouvelle-affaire-dreyfus_919356/.

⁷⁷ *Chronologie des faits relatifs à l'édition de La Question*, par Jérôme Lindon, 29 mars 1958, archives Les Éditions de Minuit ; in *Le droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, de Anne Simonin, Minuit, 2012.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Un extrait de *La Victoire* figure dans la fiche intitulée [Le récit](#). Pour télécharger et lire l'intégralité de ce texte magistral, qui a joué un rôle déterminant dans le retentissement de *La Question* : <http://1000autres.org/wp-content/uploads/2018/09/Une-victoire-JPS.pdf>

. Mars 1958 — *Une Victoire* est réédité par Témoignages et documents.

. Depuis la première édition, *La Question* a été l'objet de plusieurs nouveaux tirages. En six semaines, 72 000 exemplaires ont été vendus.

. 27 mars 1958 — « *C'est alors que brusquement, le 27 mars, un mois et dix jours après la sortie, sur commission rogatoire de M. Giraud, juge d'instruction au tribunal des Forces armées, dans le cadre d'une information contre X pour « démoralisation de l'Armée », la préfecture de police procède à la saisie des quelques 8 000 exemplaires restants du livre d'Henri Alleg, tant chez l'éditeur que chez les imprimeurs, les brocheurs, les diffuseurs et les libraires [...] »⁸⁰*

. Juste après l'interdiction et la saisie, de nombreuses demandes de traduction sont faites aux Éditions de Minuit. En deux ans, le livre sera traduit en 17 langues.

. 11 avril 1958 — À la demande de Jérôme Lindon, Nils Andersson, éditeur suédois vivant en Suisse, publie *La Question* à La Cité, Lausanne, augmentée du texte de Sartre : « *Dès la notification de la décision de saisie par le Ministère de l'intérieur, Jérôme Lindon [...] me demande : « peut-on rééditer le livre en Suisse, car il est important de montrer qu'il est impossible de faire taire la vérité et d'isoler les Français qui la dénoncent ? »*⁸¹

. Avril 1958 — Jérôme Lindon demande à des écrivains de renom de cosigner une « adresse solennelle au président de la République » (René Coty). Jean-Paul Sartre, François Mauriac, Roger Martin du Gard, André Malraux acceptent. « *Les soussignés : protestent contre la saisie de l'ouvrage d'Henri Alleg La Question, et contre toutes les saisies et atteintes à la liberté d'opinion et d'expression qui l'ont récemment précédée ; demandent que la lumière soit faite, dans des conditions d'impartialité et de publicité absolue, sur les faits rapportés par Henri Alleg ; somment les pouvoirs publics, au nom de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de condamner sans équivoque l'usage de la torture, qui déshonore la cause qu'il prétend servir. »*



. 12 juin 1958 — Après que De Gaulle est nommé (dernier) Président du Conseil de la 4^{ème} République par René Coty, André Malraux devient son Ministre chargé de la Radio, de la Télévision et de la Presse. Bien qu'il ait signé, un mois plus tôt, un texte protestant contre la saisie de *La Question*, solennellement adressé au président de la République qui vient de nommer De Gaulle, André Malraux n'intervient pas pour mettre fin à la censure de *La Question* ni pour condamner l'usage de la torture. Il ne le fera pas non plus lorsqu'il sera en 1959 ministre des affaires culturelles.

. Octobre 1959 — Jérôme Lindon fait reparaître *La Question* en mentionnant en clair le nom des tortionnaires. Le livre est à nouveau saisi. Mais les Éditions de Minuit se sont organisées pour que cette saisie ne touche que peu d'exemplaires.

⁸⁰ *Chronologie des faits relatifs à l'édition de La Question*, par Jérôme Lindon, 29 mars 1958, archives Les Éditions de Minuit ; in *Le droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, de Anne Simonin, Minuit, 2012.

⁸¹ *Entretiens et analyses : Nils Andersson, éditeur*, Intervention au colloque « 17 et 18 octobre 1961 : massacres d'Algériens sur ordonnance ? », <http://17octobre1961.free.fr/pages/dossiers/andersson.htm>

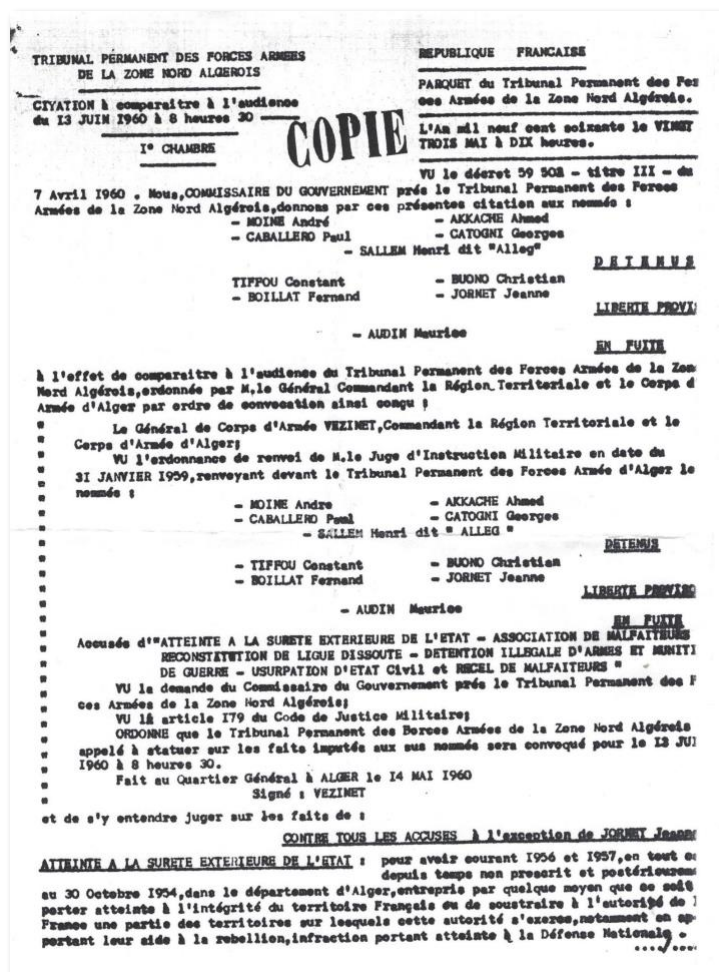
Fiche [8] : Le temps de la justice — [le procès d'Alger](#) / [le transfert à Rennes](#) / [l'évasion de l'hôpital de Pontchaillou](#) / [l'amnistie](#) / [l'ouverture des archives judiciaires](#)

[Retour Sommaire](#)

Le procès d'Alger

. Depuis son arrestation le 12 juin 1957, Henri Alleg a été détenu durant un mois à El-Biar dans l'immeuble du 92 boulevard Clémenceau, où il est torturé ; puis transféré au camp de Lodi, où il reste un mois ; avant d'être à nouveau transféré à la prison civile de Barberousse, où il va rester trois ans, à l'exception d'un court séjour à la prison centrale de Maison-Carrée.

. Le 12 juin 1960, il comparaît avec ses codétenus devant le Tribunal permanent des Forces Armées d'Alger. Il est inculpé d'*atteinte à la sûreté extérieure de l'État* et de *reconstitution de ligue dissoute*. Le tribunal est présidé par le juge Cathelineau qui était auparavant juge d'instruction et avait instruit des affaires touchant les mêmes prévenus, auxquels il voue une haine qu'il ne cherche pas à masquer. Le juge manœuvre pour que l'essentiel du procès se déroule à huis clos. En réaction, les accusés refusent de participer aux débats et les avocats refusent de plaider. Le 15 juin 1960, alors que le juge n'a respecté à aucun moment le principe du contradictoire, Henri Alleg est condamné à dix ans de prison.



Citation à comparaître au procès d'Alger de « SALLEM Henri dit ALLEG ». Notons que les chefs d'accusation sont mentionnés sans distinction pour l'ensemble des accusés (Henri Alleg était inculpé d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État et de reconstitution de ligue dissoute). Notons également le cynisme du Commissaire du Gouvernement qui, en avril 1960, cite à comparaître Maurice AUDIN (la citation précise « EN FUITE »), alors que celui-ci a été assassiné sous la torture dans le centre de tri de la Bouzaréah trois ans auparavant, ce que n'ignore pas le Commissaire du Gouvernement. Il l'ignore d'autant moins que L'Affaire Audin de Pierre Vidal-Naquet est paru aux Éditions de Minuit en mai 1958 et que de très nombreuses personnes se sont mobilisées pour protester.

Le transfert à la prison de Rennes pour témoigner dans le dossier Audin

[Retour Fiche](#)

. À Alger, une dizaine de jours après son procès, Henri Alleg apprend par le directeur de Barberousse son transfert en France. Le lendemain, il est dirigé vers la prison de la Santé à Paris. Et deux jours plus tard, le 28 juin 1960, il est transféré à Rennes où est instruite la plainte de Josette Audin. La Cour de cassation avait en effet décidé, le 11 avril 1959, le transfert du dossier Audin à Rennes, où siégeait un tribunal permanent des forces armées.

. Henri Alleg est le dernier témoin à avoir vu Maurice Audin vivant. Son témoignage est par conséquent essentiel. En juin 1959, un an avant son transfert en France, son avocat avait demandé qu'il soit entendu par le juge d'instruction de l'affaire Audin. Dans *La Question* Henri Alleg raconte que Charbonnier demande qu'on amène Audin : « Allez, Audin, dites-lui ce qui l'attend. Évitez-lui les horreurs d'hier soir ! » C'était Charbonnier qui parlait. Érulim me releva la tête. Au-dessus de moi, je vis le visage blême et hagard de mon ami Audin qui me contemplait tandis que j'oscillais sur les genoux. « Allez, parlez-lui », dit Charbonnier. « C'est dur, Henri », dit Audin. Et on le remmena. »⁸²

. Henri Alleg est auditionné par Étienne Hardy, juge d'instruction de l'affaire Audin, le 7 juillet puis le 6 octobre 1960. Il reste ensuite à la prison de Rennes où il continue de purger sa peine.

L'évasion de l'hôpital de Pontchaillou

[Retour Fiche](#)

. Par l'intermédiaire des parloirs avec sa femme, Henri Alleg fait savoir au parti communiste son désir de s'évader. On lui suggère de tenter de se faire hospitaliser. Pendant quelques semaines, il se prive de repas, s'enroule la nuit dans des serviettes froides qui le privent de sommeil. Constatant son état de santé dégradé, le médecin de la prison demande qu'on l'hospitalise à l'Hôtel-Dieu. Henri Alleg y est enfermé dans une cellule destinée aux aliénés, d'où il lui sera impossible de s'évader. À sa demande, il est reconduit en prison, voit à nouveau le même médecin, qui cette fois le fait hospitaliser à l'hôpital de Pontchaillou.

. Dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 1961, Henri Alleg s'évade de l'hôpital après avoir découpé une partie de la grille qui obstruait la fenêtre de sa chambre, traversé en courant un champ et escaladé un mur donnant sur la rue, où l'attendaient trois membres d'une cellule communiste de Rennes. Sa fuite est organisée par le Parti communiste. Il traverse la France, passe clandestinement la frontière Suisse et arrive à Prague où sa famille le rejoint.⁸³



Le pavillon de l'hôpital Pontchaillou où Alleg était enfermé.
Dans la grille de la deuxième chambre à partir de la droite, on aperçoit en bas à gauche l'ouverture carrée qui lui a permis de s'évader. © Jacques Thouroude, Place publique.

⁸² *La Question*, de Henri Alleg, Minuit, 1958-1961/2008.

⁸³ Sur le récit de l'évasion, lire l'article de Jacques Thouroude : *Guerre d'Algérie : l'évasion rennaise d'Henri Alleg en 1961*, par Jacques Thouroude, Place publique, la revue urbaine Rennes/Saint-Malo n°38, novembre-décembre 2015, <http://www.placepublique-rennes.com/article/Guerre-dAlgerie-levasion-rennaise-dHenri-Alleg-en-1961> ; et les pages 296 à 307 de *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005.

. En 1962, les lois d'amnistie⁸⁴ effacent la peine de dix ans de prison prononcée contre Henri Alleg par le tribunal d'Alger. Mais l'amnistie couvre-t-elle également le mandat d'arrêt lancé contre lui pour évasion ? Henri Alleg ne le sait pas et les autorités françaises restent muettes sur ce point depuis plusieurs semaines.

. Lassé d'attendre à Prague qu'on lui réponde, il choisit de se présenter à la prison de Rennes pour récupérer les affaires qu'il n'avait pas pu emmener lors de son évasion et régulariser sa situation. Surpris par ce visiteur inattendu, le directeur de la prison interroge sa hiérarchie. Le dénouement survient le jour-même : « *Un télégramme du ministère de la justice parvenait au juge de Rennes qui, dans l'instant, signait une ordonnance de non-lieu du chef d'évasion par bris de prison. [...] Désormais en règle, de vrais papiers en poche, je repris joyeusement le train pour Paris [...].* »⁸⁵

L'ouverture des archives judiciaires

Le 10 décembre 2021, la ministre française de la culture annonçait l'ouverture des archives sur les enquêtes judiciaires en lien avec la guerre d'Algérie. Rappelons que le Service interministériel des archives de France (Siaf) est rattaché au ministère de la culture. L'arrêté interministériel correspondant, publié le 23 décembre 2021, entre en vigueur le lendemain de sa publication soit le 24 décembre 2021. Voici un extrait de cet arrêté [publics concernés : citoyens, chercheurs, administration] :

I. - En application du II de l'article L. 213-3 du code du patrimoine, peuvent être librement communiquées, avant l'expiration des délais prévus à l'article L. 213-2⁸⁶ du même code, les archives publiques produites dans le cadre d'affaires relatives à des faits commis en relation avec la guerre d'Algérie entre le 1er novembre 1954 et le 31 décembre 1966 conservées aux Archives nationales, aux Archives nationales d'outre-mer, dans les services départementaux d'archives, dans le service des archives de la préfecture de police, dans les services d'archives relevant du ministère des armées et à la direction des archives du ministère de l'Europe et des affaires étrangères suivantes :

1° Les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions et à l'exécution des décisions de justice ;

2° Les documents relatifs aux enquêtes réalisées par les services de la police judiciaire.

II. - Les documents mentionnés au I et qui se rapportent à une personne mineure, ou dont la communication est de nature à porter atteinte à la sécurité de personnes nommément désignées ou facilement identifiables impliquées dans des activités de renseignement, ou dont la communication porte atteinte à l'intimité de la vie sexuelle des personnes restent soumis aux règles de communicabilité fixées au 5° du I de l'article L. 213-2 du code du patrimoine⁸⁷.

Rappelons que ces archives ont déjà été consultées par des chercheuses comme [Sylvie Thénault](#) et [Raphaëlle Branche](#), qui avaient bénéficié de dérogations individuelles. Cette dérogation générale devrait cependant permettre de confirmer l'ampleur et le caractère systémique des actes de torture et des crimes commis par l'armée française en Algérie.

⁸⁴ En 1962, des dispositions générales garantissant l'amnistie et la protection contre toute discrimination en raison des actes commis à l'occasion de la guerre d'Algérie avant le cessez-le-feu, et en raison des opinions émises avant le référendum d'autodétermination. Ces dispositions commencent au moment des accords d'Évian, par deux décrets signés le 22 mars 1962. Le premier est le [décret n° 62-327 portant amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne](#), et le deuxième, le [décret n° 62-328 portant amnistie des faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne](#).

⁸⁵ *Mémoire algérienne*, de Henri Alleg, Stock, 2005 — p. 328.

⁸⁶ Le code du patrimoine soumet en effet ces archives à un délai de soixante-quinze ans avant leur libre communication. Pour les archives liées à la guerre d'Algérie (1954 à 1966), l'échéance de libre communication auraient donc dû s'étaler de 2029 à 2041.

⁸⁷ Cent ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier, ou un délai de vingt-cinq ans à compter de la date du décès de l'intéressé si ce dernier délai est plus bref.

Fiche [9] : Les travaux de quelques chercheuses et chercheurs — [Sibel Agrali](#) / [Raphaëlle Branche](#) / [Karima Dirèche](#) / [Malika Rahal](#) / [Fabrice Riceputi](#) / [Françoise Sironi](#) / [Sylvie Thénault](#) / [Philippe Bessoles](#) / [Mohammed Harbi](#) / [Hosni Kitouni](#) / [Alain Ruscio](#) / [Benjamin Stora](#)

[Retour Sommaire](#)

Voici une liste, très loin d'être exhaustive, de chercheuses et chercheurs dont les travaux ont pour objets la torture, la colonisation, la guerre d'Algérie ; et les liens vers leur bibliographie ou leurs recherches en cours :

[Sibel Agrali](#)

Psycho-sociologue. Cofondatrice et directrice du centre de soins Primo Levi, qui accueille et soigne des personnes victimes de la torture et de la violence politique, réfugiées en France ou demandeuses d'asile.

[Raphaëlle Branche](#)

[Retour Fiche](#)

Agrégée d'histoire. Professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Paris Nanterre. Membre de l'Institut des Sciences Sociales du Politique. Présidente de l'Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

[Karima Dirèche](#)

[Retour Fiche](#)

Docteure en histoire contemporaine, agrégée d'histoire, directrice de l'Institut de Recherche CNRS/TELEMMé – Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. Spécialiste du Maghreb contemporain, ses travaux couvrent des thématiques de sociohistoire et d'analyse critique des historiographies maghrébines dans une perspective coloniale et postcoloniale.

[Malika Rahal](#)

[Retour Fiche](#)

Historienne chargée de recherches au CNRS, elle est spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Algérie. Elle dirige depuis janvier 2022 [l'Institut d'histoire du temps présent](#) (IHTP). Ses recherches actuelles portent sur les relations entre politique et violence en Algérie contemporaine. Son blog, [Texture de temps](#), est une plongée historienne dans le temps présent de Algérie. Depuis 2018, elle mène avec Fabrice Riceputi des recherches sur les *disparitions forcées* (que le droit international qualifie de crime contre l'humanité) du fait de l'armée françaises durant la répression d'Alger en 1957. Ce travail prend appui sur le site d'appel à témoins [1000autres.org](#). À partir d'un échantillon de cas documentés sur ce site, et en collaboration avec le cartographe [Jeremy Masse](#), elle établit progressivement une cartographie de la disparition forcée pour les années 1957-58.

[Fabrice Riceputi](#)

[Retour Fiche](#)

Enseignant et historien français, spécialiste des questions coloniales et postcoloniales, il travaille sur le système répressif colonial en Algérie et sur la place de la mémoire coloniale dans la République. Associé à [l'Institut d'histoire du temps présent](#) (unité de recherche du CNRS), il mène avec Malika Rahal des recherches sur les disparitions forcées du fait de l'armée et des forces de l'ordre françaises durant la grande répression d'Alger en 1957. Ce travail prend appui sur le site d'appel à témoins [1000autres.org](#). Il coanime également le site [histoirecoloniale.net](#), concernant l'histoire des colonies et le racisme structurel hérité de ce passé.

[Françoise Sironi](#)

[Retour Fiche](#)

Psychologue. Maître de conférences en psychologie clinique et pathologique à l'Université Vincennes. Experte psychologue près la Cour pénale internationale à La Haye.

[Sylvie Thénault](#)

[Retour Fiche](#)

Directrice de recherche CNRS. Spécialiste de la colonisation en Algérie et de la guerre d'indépendance algérienne.

[Philippe Bessoles](#)

[Retour Fiche](#)

Écrivain/voyageur. Docteur en Psychopathologie Clinique. Maître de Conférences à l'Université Pierre Mendés France. Grenoble II. Recherches sur les pathologies traumatiques et les comportements criminels. Psychanalyste. Médecin humanitaire en Asie du Sud-Est.

[Mohammed Harbi](#)

[Retour Fiche](#)

Historien algérien. Cadre du FLN durant la guerre d'indépendance ; expert lors des premières négociations d'Évian (mai-juin 1961). Ancien directeur de l'hebdomadaire Révolution africaine sous la présidence d'Ahmed Ben Bella. Il bascule dans l'opposition au lendemain du coup d'État de Houari Boumédiène en 1965. Il est emprisonné puis placé en résidence surveillée. Il s'évade en 1973 vers la France où il entame une carrière universitaire.

[Hosni Kitouni](#)

[Retour Fiche](#)

Historien. Après des études d'économie à Paris VIII Vincennes, il enseigne durant quelques années avant de rejoindre la télévision algérienne où il écrit et réalise des émissions culturelles et de nombreux documentaires historiques et sur le patrimoine. Il est chercheur associé en histoire à l'University of Exeter en Angleterre.

[Alain Ruscio](#)

[Retour Fiche](#)

Docteur en histoire, chercheur indépendant, il a consacré l'essentiel de ses travaux à l'histoire coloniale, en Indochine, en Algérie. Il oriente également ses recherches vers une histoire comparative des colonies françaises.

[Benjamin Stora](#)

[Retour Fiche](#)

Docteur en sociologie et en Histoire. Université Paris 13 et INALCO (Langues Orientales, Paris). Fondateur de l'Institut Maghreb-Europe. Membre de l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO). Il s'est vu confier en juillet 2020 une mission pour la rédaction d'un rapport au président de la République sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie.